

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

en qualité de représentant légal

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises sur le gazole non routier repris aux articles L. 312-60 et L. 312-61 du code des impositions sur les biens et services pour les entités disposant d'un numéro d'identification SIREN : Direction Générale des Douanes et Droits Indirects Organisme Identité du demandeur **Email** Etablissement SIRET Dénomination Forme juridique **Formulaire** Le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique met à disposition des exploitants agricoles ou forestiers ce formulaire pour bénéficier du tarif réduit d'accises sur le gazole non routier repris aux articles L. 312-60 et L. 312-61 du code des impositions sur les biens et services A compter du 1er juillet 2024 , les exploitants agricoles ou forestiers pourront bénéficier du tarif réduit directement auprès de leur fournisseur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Les dossiers sont à déposer de façon dématérialisée Nom Nom de la personne en charge de la saisie du formulaire Prénom de la personne en charge de la saisie du formulaire Adresse électronique Adresse électronique de la personne en charge de la saisie du formulaire Qualité de la personne en charge de la rédaction du formulaire

Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises s
en vertu d'un pouvoir conféré par toute personne habilitée
Forme juridique de l'entité Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Entreprise individuelle (chef d'exploitation agricole ou forestier à titre individuel)
EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) unipersonnelle
GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)
SCEA (Société Civil d'Exploitation Agricole)
EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée) pluripersonnelle
GFA (Groupement Foncier Agricole) - exploitant
CUMA (Coopérative d'Utilisation en commun de Matériel Agricole)
SARL (Société à Responsabilité Limitée)
SAS (Société par Actions Simplifiées)
Numéro personnel d'affiliation à la MSA ou de redevable au régime social des marins (ENIM)
L'exploitant individuel ou l'entité exerce exclusivement des activités agricoles et/ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime Si la réponse est non, les autres activités sont à préciser, le cas échéant, par établissement dans les données renseignées ci-après
Cochez la mention applicable Oui
Non
Les recettes générées par les activités agricoles et/ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime représentent au moins 10 % du total des recettes de l'entité ou de l'exploitant individuel
Le seuil de 10% doit être respecté sur le dernier exercice comptable clos ou l'avant dernier exercice comptable clos. En l'absence de tenue de comptabilité, le respect du seuil est apprécié sur la dernière ou l'avant-dernière année civile. En cas de première année d'activité, le seuil est apprécié à l'aune des prévisions d'activité. Si le seuil de 10 % n'est pas respecté, vous n'êtes pas éligible au bénéfice du dispositif de tarification du tarif réduit d'accise sur le GNR dès la facturation. En revanche, vous pouvez bénéficier du remboursement d'accise sur le GNR au titre de vos activités agricoles et/ou forestières auprès de la direction générale des finances publiques.
Cochez la mention applicable Oui
Non
Identification des établissements consommateurs de gazole non routier SIRET de l'établissement
SIRET
Dénomination
Forme juridique
Dénomination sociale ou raison sociale de l'établissement

Formulaire de dem	nande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif	réduit d'accises
Adresse de l'établisseme	nt	l
Département de l'établis	ssement	
L'établissement a bénéfic trois dernières années Cochez la mention applic Oui	cié d'un remboursement au titre de l'accise (ex-TICPE) sur le gazole non routier a	u cours des
☐ Non		
	ole non routier rattachées à l'établissement ent pas de cuve de gazole non routier, indiquer 0.	
l'adresse de l'établisseme livraison de gazole non ro	vraison du gazole non routier. Si l'adresse de livraison du gazole non routier est ide ent, renseigner l'adresse de l'établissement. Si l'établissement détient plusieurs ad outier situées à des adresses différentes de celle de l'adresse de l'établissement, il ons de l'établissement selon chaque adresse de livraison de gazole non routier.	resses de
Département de l'adress	e de livraison du gazole non routier	
	<u> </u>	
	s par l'établissement différentes des activités agricoles ou forestières au sens des e rural et de la pêche maritime	articles L.
SIRET de l'établissement SIRET		
Dénomination		
Forme juridique		
Dénomination sociale ou	raison sociale de l'établissement	
Adresse de l'établisseme	nt	•
Adiesse de l'établisseme		

Formulaire de dem Département de l'établis	ande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises
	,
L'établissement a bénéfic trois dernières années Cochez la mention applic Oui	ié d'un remboursement au titre de l'accise (ex-TICPE) sur le gazole non routier au cours des
Non	
	ole non routier rattachées à l'établissement ent pas de cuve de gazole non routier, indiquer 0.
l'adresse de l'établisseme livraison de gazole non ro	ezole non routier raison du gazole non routier. Si l'adresse de livraison du gazole non routier est identique à nt, renseigner l'adresse de l'établissement. Si l'établissement détient plusieurs adresses de utier situées à des adresses différentes de celle de l'adresse de l'établissement, il est nécessaire ns de l'établissement selon chaque adresse de livraison de gazole non routier.
Département de l'adresse	e de livraison du gazole non routier
	par l'établissement différentes des activités agricoles ou forestières au sens des articles L. rural et de la pêche maritime
SIRET de l'établissement SIRET	
Dénomination	
Forme juridique	
Dénomination sociale ou	raison sociale de l'établissement
Adresse de l'établisseme	nt
Département de l'établis	sement
Departement de l'établis	iement —
L'établissement a bénéfic	ié d'un remboursement au titre de l'accise (ex-TICPE) sur le gazole non routier au cours des
trois dernières années Cochez la mention applic	

Formulaire de demande d'autorisation pour l'identification au bénéfice du tarif réduit d'accises s

Nombre de cuves de gazole non routier rattachées à l'établissement si l'établissement ne détient pas de cuve de gazole non routier, indiquer 0.
Adresse de livraison du gazole non routier Renseigner l'adresse de livraison du gazole non routier. Si l'adresse de livraison du gazole non routier est identique à l'adresse de l'établissement, renseigner l'adresse de l'établissement détient plusieurs adresses de livraison de gazole non routier situées à des adresses différentes de celle de l'adresse de l'établissement, il est nécessai de répéter les informations de l'établissement selon chaque adresse de livraison de gazole non routier.
Département de l'adresse de livraison du gazole non routier
Autres activités exercées par l'établissement différentes des activités agricoles ou forestières au sens des articles L. 722-2 et L. 722-3 du code rural et de la pêche maritime
atteste qu'il sera donné au gazole non routier livré une destination conforme aux dispositions de l'article L. 312-61 du code des impositions sur les biens et services ou, à défaut, de s'acquitter du complément d'accise dû Cochez la mention applicable Oui
Non
certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies Cochez la mention applicable Oui
Non